

**COMMUNE DE
07590 ST ETIENNE DE LUGDARES****Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2022 à 18 heures**

Le 13 septembre 2022 à 18 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont retrouvés dans la salle de la mairie de St Étienne de Lugdarès sous la présidence de Madame Françoise BENOIT, Maire.

Présents : Madame Françoise BENOIT, Monsieur Cyril MALLET, Madame FALGON Élisabeth, Monsieur DARBOUSSET Henri, Monsieur Grégory MICHEL, Monsieur Thierry JOUVE, Monsieur Dominique TEYSSIER, Monsieur Gaëtan TERME

Absents : Madame Nadège BARE, Monsieur Sébastien DURHONE

Excusé : Monsieur Benjamin SUBLIME

Procuration : Monsieur Benjamin SUBLIME à Madame BENOIT Françoise,

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry JOUVE

1/ Compte rendu de décisions du Maire concernant l'école :

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de l'attribution du marché de travaux relatif à la sécurisation et à la rénovation thermique de l'école. Après consultation et mise en concurrence ont été attribués, les lots suivants aux entreprises désignées ci-dessous :

Désignation des lots	Entreprise	Montant € TTC
1 - Isolation thermique par l'extérieur	COSTA RAVALEMENT	264 016.50
2 – Gros œuvre démolition	TEYSSIER & Fils	28 595.60
3 – Menuiseries aluminium	BERNE Conception alu	9 240.00
4 – Serrurerie charpente métallique	TISSIER Métallerie	64 156.40
5 – Etanchéité	BROUCHIER Etanchéité	5 624.03
6 – Electricité	AB Sud Elec	13 577.36
	TOTAL	385 209.89

Maîtrise d'œuvre : Atelier Rabier d'Architecture pour un montant de 25 768.67 €

Le montant total du chantier s'élève à 410 978.56 € TTC pour lequel il est espéré 80% de subventions.

2/ Mise en place de la nomenclature M57 :

La nouvelle nomenclature comptable M57, en remplacement de la M14, doit être mise en place au plus tard au 1^{er} janvier 2024 avec un droit d'option d'application au 1^{er} janvier 2023. Deux possibilités s'offrent : soit une M57 abrégée ou une M57 développée. Une présentation des deux est faite au conseil qui décide à l'unanimité du choix de la M57 développée avec une mise en place au 01/01/2023

3/ Projet éolien de la forêt de Bauzon situé sur la commune d'Astet :

Le projet porté par la société Boralex Forêt de Bauzon consiste à implanter et exploiter un parc éolien comprenant 7 éoliennes, en extension du parc éolien de Cham Longe, dans le massif de la Forêt de Bauzon sur la commune d'Astet. Les éoliennes, suivant le modèle retenu, pourront générer jusqu'à 80 GWh d'électricité par an. Une enquête publique est ouverte depuis le 29 août 2022 jusqu'au 27 septembre 2022 inclus et l'avis du Conseil municipal sur ce projet situé à moins de 6 km de la limite territoriale de la commune de Saint Etienne de Lugdarès est sollicité.

A l'unanimité le Conseil donne un avis favorable

4/ Extension du site Natura 2000 :

Le projet d'extension avait été transmis par mail aux élus pour prise de connaissance. L'extension couvre la totalité de la rivière Masméjean, le plateau de Champ longe et une partie du versant Courbil.

A l'unanimité le Conseil vote contre l'extension par manque d'informations et de concertation sur le but de ce périmètre très largement agrandi. De nombreuses incohérences sont relevées et la multiplication des contraintes est sous-jacente mais non explicitée.

5/ Utilisation de la Maison BOURRET :

Le Conseil valide l'idée d'une étude de cloisonnement et d'utilisation intégrale du bâtiment.

Les élus Dominique TEYSSIER, Henri DARBOUSSET, Cyril MALLET et Thierry JOUVE étudieront la faisabilité.

6/ Conventions pour occupation de salles communales :

Une convention portant sur les règles d'occupation des salles communales sera signée avec chacun des représentant des associations désireuses. Il sera demandé qu'une assurance soit contractée par l'association en tant qu'utilisatrice du lieu.

Il est décidé de la gratuité de la mise à disposition de la salle à six voix pour Françoise BENOIT, Benjamin SUBLIME, Henri DARBOUSSET, Elisabeth FALGON, Grégory MICHEL et Thierry JOUVE, contre deux voix préférant une solution loyer avec reversement d'une subvention compensatrice Cyril MALLET, Dominique TEYSSIER, et une abstention Gaétan TERME.

7/ Accueil temporaire aux Tilleuls :

Cinq chambres sont présentes aux bâtiments des Tilleuls pour l'accueil de personnes, deux sont dévolues au CCAS et trois à la mairie.

Il est décidé à l'unanimité qu'à compter du 01 octobre 2022 :

- La location soit augmentée de 10€ passant de 50€ à 60€/mois.

- La location Beausoleil soit également augmentée de 10€ par chambre soit un loyer de 180€ auquel viendront s'ajouter les charges de chauffage.

8/ Avenir de la Maison DUMONT :

Dans le principe le Conseil se dit prêt à étudier l'achat de la Maison DUMONT (appartenant à la congrégation religieuse) mais aucune proposition de prix n'a encore été faite. En effet la Commune possédant déjà la partie du haut, il serait judicieux de ne pas scinder en deux la propriété de ce logement mis en vente.

9/ Extension de la Résidence Bon Accueil :

Par manque d'éléments le Conseil ne peut statuer en l'état. Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

10/ Mises aux normes du camping – Demandes de subventions

Le coût de la mise aux normes électrique et assainissement du camping se chiffre à 146 025.10€, auxquels s'ajoutent la réfection de l'aire de jeux et les études, soit un total de 153 326.36 € HT.

Le Conseil à l'unanimité donne pouvoir pour solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, de la Région, du Département à des taux respectifs de 35%, 12% et 33%.

L'autofinancement communal serait alors de 20% soit 29 205.02€

11/ Demande d'installation d'une diététicienne

Une diététicienne a émis la volonté de venir proposer ses services plusieurs jours par semaine sur le village.

Le Conseil municipal à l'unanimité est favorable à cette installation. Reste à définir avec elle le lieu d'exercice qui pourrait être la pièce commune de la maison médicale (ex accueil secrétariat de mairie)

M MALLET indique que dans l'état actuel des travaux sont à prévoir au plafond endommagé par la présence de chauve-souris entre le faux plafond et le toit.

12/ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable qui doit être présenté au Conseil municipal puis publié sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Ce rapport qui est public, permet d'informer les usagers du service.

Après présentation, le Conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021.

13/ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2021

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement qui doit être présenté au Conseil municipal puis publié sur le site

de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Ce rapport qui est public, permet d'informer les usagers du service.

Après présentation, le Conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2021.

14 / Contrat d'apprentissage

Une offre d'emploi pour le remplacement temporaire de l'agent d'animation du Moulin n'a reçu qu'une seule candidature. En parallèle, une demande d'apprentissage d'un élève préparant un BTS communication a été reçue en mairie. Il est précisé que l'intéressé a déjà travaillé au Moulin dans le cadre d'un emploi estival.

Après débats, le Conseil décide de choisir le contrat d'apprentissage à quatre voix pour : Mme Françoise BENOIT, M. Benjamin SUBLIME, Mme Elisabeth FALGON et M. Thierry JOUVE

Abstentions : M. Dominique TEYSSIER, M. Cyril MALLET et M. Henri DARBOUSSET

Contre : M. Grégory MICHEL

15/ Gestion de la chaufferie

Cyril PETIT est le titulaire de la gestion et du suivi de la chaufferie. Pendant ses absences, Pierrot MICHEL effectuera l'entretien minimal et en cas de nécessité Thomas VAN DEN HENDE interviendra pour les remises en route. Il sera formé pour cela.

16/ Décoration du village pour Noël

Les agents techniques devront finir les réparations des décorations.

Il sera étudié la mise en place par les agents des décorations afin d'éviter la sous-traitance onéreuse de ce travail.

Il sera discuté avec le Directeur du foyer de vie de la possibilité des décorations du sapin par les résidents.

Questions diverses

Dans le cadre du projet d'extinction de l'éclairage public durant la nuit, il est présenté les trois propositions faites par le SDE 07. Celles-ci seront transmises aux élus pour étude afin qu'une délibération soit prise au prochain conseil sur le choix décidé.

Mme le Maire fait part d'une demande reçue par Mme VIVIER Cynthia désirant qu'une cheminée soit créée au logement de la cure de Masméjean, lui permettant de chauffer son habitation à l'aide d'un poêle à bois.

Un devis sera sollicité pour la création de ce conduit qui passerait par le garage pour préserver l'esthétique du bâtiment.

Pour les 2 logements des Lilas, les compteurs Linky et disjoncteurs sont placés dans le garage accessible à un seul locataire. Il sera donc nécessaire de sortir celui du logement du haut pour en permettre l'accès aux locataires concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

A St Etienne de Lugdarès, le 20 septembre 2022

Mme le Maire,
Françoise BENOIT